

A.F.G.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 RUE DE LA MODER, 67500 HAGUENAU
790 875 579 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier août,
A quatorze heures,

Monsieur ALAIN FOMPA, demeurant 5 A IMPASSE DES CHAMPS 67230 OBENHEIM,

Associé Unique de la société A.F.G.,

En présence de Madame Sandrine DE ALMEIDA LOPES, Président démissionnaire non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Sandrine DE ALMEIDA LOPES de son mandat de Président avec une prise d'effet à ce jour, nomme à compter de ce jour en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Alain FOMPA

Né à MONT-SAINT-AIGNAN (76) le 27 Août 1960

De nationalité française

Demeurant 5 A Impasse des Champs 67230 OBENHEIM

Monsieur Alain FOMPA accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
ALAIN FOMPA



